

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

## Séance du 02 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Etaient présents: Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. HEGUY Antton, M. GOICOECHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie.

Était excusés : Mme AYÇAGUER Elorri.

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme CASIRIAIN Elena.

<u>Date convocation</u>: 28/04/2023 <u>Date d'affichage</u>: 28/04/2023

## DECISION N° 6 : ELECTRIFICATION RURALE : PROGRAMME « RENOVATION EP (SDEPA) – RENOVATION 2021 – APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE – AFFAIRE N°21EP089

(Nomenclature 9.1)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Energie des Pyrénées Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Eclairage public lié au renforcement du poste 1 « Bourg » - Fiche problème Enedis.

Monsieur le Président du Territoire d'Energie des Pyrénées Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COREBA HASPARREN.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Rénovation EP (SDEPA) – Rénovation 2021 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

• **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.

 APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

-	Montant des travaux TTC	33 424.27 €
-	Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3 342.43 €
-	Frais de gestion du TE 64	1 392.68 €

 APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

-	Participation Syndicat	21 000.00 €	
-	FCTVA (à récupérer par TE 64)	6 031.21 €	
-	Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	9 735.49 €	
-	Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)		
		1 392.68 €	
	TOTAL	38 159.38 €	

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le TE 64 lorsque les travaux sont éligibles.
- TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14 Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

**TOTAL** 

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 02 Mai 2023 Le Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN

38 159.38 €

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 11/05/2023 Et après transmission en sous-préfecture le 11/05/2023